

Motion sur le Projet de loi pluriannuel de la recherche (LPPR)

La section CNU27 rejette les principales orientations qui s'expriment dans les trois rapports remis à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en vue du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) en préparation.

Soucieux de préserver une université ouverte à toutes et tous et de lutter contre la précarité des personnels, le CNU27 réaffirme son attachement au statut pérenne des enseignant·e·s-chercheur·e·s, des enseignant·e·s, des chercheur·e·s et des fonctions support. Il réaffirme la nécessité de financer de manière structurelle la création de postes de titulaires fonctionnaires et de revaloriser les salaires de l'ensemble des personnels. Il affirme encore sa volonté de défendre le cadre national d'évaluation par les pairs dévolue au CNU.

Il s'oppose à la modulation des services qui remet en cause le statut des enseignant·e·s-chercheur·e·s. A l'inverse, il souhaite une recherche ouverte sur la société et qui ne soit pas contrainte par le seul souci de rentabilité financière. Il s'inquiète de la volonté de renforcer une concurrence exacerbée entre établissements, entre équipes et chercheur·e·s. Il demande une amélioration des conditions de travail et la garantie de l'indépendance des enseignant·e·s-chercheur·e·s. Il soutient le principe d'un financement pérenne des activités de recherche pour l'ensemble des établissements et des équipes de recherche, condition indispensable d'une activité scientifique sereine et indépendante.

Loin de remédier à la dégradation des métiers de l'enseignement supérieur, pourtant constatée dans ces trois rapports, la mise en application des orientations actuelles aggraverait nos conditions de travail (enseignement, administration, recherche) et mettrait en danger la notion même de service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au profit d'un simple objectif de réduction des coûts. Au contraire, nous attendons que les réformes s'orientent vers la meilleure prise en considération des attentes sociétales et d'un renforcement des préoccupations d'éthique et d'intégrité.

Ce projet de réforme contribue ainsi à réduire l'attractivité des métiers de l'enseignement et de la recherche et à dégrader son apport sociétal.

Les membres de la 27^e section CNU souhaitent que soit pris le temps nécessaire à une véritable discussion avec les organes représentatifs des enseignants-chercheurs, comme la CP-CNU notamment.

Motion votée le 30 janvier 2020 par la section 27 du CNU réunie en session de qualification MCF.

Pour 40, contre 0, abstention 1.